



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

Missionarii Sanctissimae Eucharistiae

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France

Tel : (+33) 6 73 36 51 02

Site : www.adoperp.fr / Email : fr@adoperp.fr

MISSION DE LANCEMENT

Qu'est-ce ?

C'est une mission d'un week-end sur une paroisse ou un groupe paroissial. Les 'Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie' (MSE) viennent prêcher sur l'adoration eucharistique pour susciter des adorateurs afin de lancer l'adoration de manière organisée et prolongée.

Ce projet ambitieux est une aventure extraordinaire ! L'expérience montre qu'il mérite vraiment d'être proposé. Il faut poser un authentique acte de foi et laisser le Seigneur agir sur les cœurs.

Comment ?

Si votre paroisse souhaite proposer l'adoration permanente, les MSE peuvent se rendre disponibles pour vous aider à réaliser cette belle aventure. Suite aux prédications des messes dominicales, nous proposons une organisation simple et efficace pour aider les adorateurs à se faire remplacer, évitant ainsi les interruptions de la chaîne d'adoration. Une équipe de laïcs se met au service des adorateurs dans ce but. Nous encourageons vivement l'exposition solennelle du Saint-Sacrement, plutôt que des systèmes d'exposition tels des tabernacles que tous peuvent ouvrir ou fermer...

Une heure par semaine ? Et la nuit ?

La venue des MSE est utile si la paroisse souhaite organiser l'adoration de manière stable. Pour cela, les MSE proposent aux paroissiens, au cours des homélies, une invitation à adorer une heure chaque semaine. Le choix doit pouvoir se faire pour les heures du jour, mais aussi de la nuit. Dans la réunion d'organisation, les questions de sécurité sont abordées.

Nous contacter

Contactez-nous pour réfléchir et parler de ce projet. Si le curé est d'accord, proposer un week-end. Merci de contacter sœur Beata Véronique (srbeata@stjean.com / 06 71 99 21 45) pour réserver une date et organiser la mission. Les questions précisées sur les pages suivantes seront alors abordées en détails.



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

Missionarii Sanctissimae Eucharistiae

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France

Tel : (+33) 6 73 36 51 02

Site : www.adoperp.fr / Email : fr@adoperp.fr

Fiche pratique : comment organiser cette mission ?

1) **Evoquer cela avec le curé et le conseil paroissial** pour que chacun comprenne le projet et s'implique personnellement à la réussite de la mission. Lorsque la décision est prise, le curé explique à ses paroissiens sa vision concernant l'adoration permanente et pourquoi il souhaite la mettre en place sur la paroisse. Cela doit être communiqué au cours des messes sur plusieurs week-ends (et bien avant la venue du "Missionnaire de la Très Sainte Eucharistie"). *Attention*: ne pas commencer à organiser la chaîne d'adoration avec des pré-inscriptions. Cela compliquerait ensuite l'organisation mise en place par les MSE. Aussi, il est inutile d'"apeurer" les paroissiens en leur parlant d'adoration "perpétuelle" à premier abord.

2) La prévoir et l'organiser :

- Porter cette mission et sa préparation dans la prière.
- Choix des dates : un week-end qui n'entre pas en conflit avec d'autres activités paroissiales.
- Choix du coordinateur par le curé : une personne pieuse, solide dans la foi, disponible et reconnue pour ses qualités d'organisation et de communication ! C'est la perle rare à trouver !!!
- Une rencontre entre le curé, le coordinateur et le missionnaire dès que ce dernier arrive sur la paroisse pour y prêcher. Le but est de se connaître et d'échanger sur la paroisse.
Important : pendant cette rencontre, on rappellera l'importance de distribuer les bulletins d'inscription avec des crayons pendant les messes pour inviter les paroissiens à s'engager à une heure d'adoration hebdomadaire. Cela se fera au terme de l'homélie et pas à la fin de la messe. Le bulletin se télécharge sur le site www.adoperp.fr. Si la paroisse souhaite le modifier, merci de nous consulter avant de le dupliquer.
- Une réunion d'organisation, pour faire le bilan du week-end et former les personnes qui aideront à l'organisation pratique (coordinateur, responsables de division). Présence du curé importante.
- Prévoir une conférence sur l'adoration. Si nécessaire, elle peut avoir lieu deux fois (par exemple à 14h30 et à 20h30 le lundi qui suit le WE des prédications, afin de favoriser la venue du maximum de personnes possibles) et répondre aux questions.
- Prévoir une communication adéquate : site paroissial, feuille d'informations paroissiales, belle affichette, annonces en chair.
- Préparer la venue du missionnaire : Qui accueille le MSE ? Nuit au presbytère, repas, déroulé de toutes les messes du week-end, communication des horaires et lieux des messes, les questions logistiques, transport...

3) Après la mission :

Le coordinateur enverra un bilan de la mission à sr Beata Véronique (srbeata@stjean.com / 06 71 99 21 45), ceci afin de nous aider à faire le suivi de la paroisse adoratrice. Elle le contactera ultérieurement.

- Rembourser les MSE pour les frais de déplacements (train, avion, parking, km...). Tout don est souhaité et bienvenu car réservé à la formation des séminaristes de la communauté...

Merci de consulter le site www.adoperp.fr pour toute information complémentaire (section mission paroissiale)



Missionnaires de la Très Sainte Eucharistie

Missionarii Sanctissimae Eucharistiae

B.P. 540 / 83470 Saint-Maximin-la-Ste-Baume / France

Tel : (+33) 6 73 36 51 02

Site : www.adoperp.fr / Email : fr@adoperp.fr

PRINCIPES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE EUCHARISTIQUE

1. L'adoration eucharistique perpétuelle est rendue possible lorsque des fidèles, principalement laïcs, s'engagent à adorer le Très-Saint-Sacrement, exposé jour et nuit dans un ostensor, sans interruption.¹
2. L'adoration perpétuelle est un don de Dieu à son Église pour notre temps. Lorsque ce don est accueilli comme tel, il apporte de grands bénéfices spirituels à la communauté et devient une source de fruits et de grâces. Lorsque les adorateurs s'engagent à adorer à tour de rôle, l'adoration ne peut être perçue comme une dévotion privée, mais elle devient une « *prière aux dimensions du monde, un service éminent pour l'humanité* ».²
3. L'adoration perpétuelle n'est pas un mouvement, mais une action de l'Église, encouragée et réclamée par le Magistère.³
4. Il s'en suit que toute l'Église, à travers ses réalités paroissiales et ses mouvements ecclésiaux, est appelée à y participer.
5. La mise en place de l'adoration perpétuelle eucharistique peut s'organiser, soit sur une ville ou un diocèse à la demande d'un évêque, soit sur une paroisse à la demande d'un curé.
6. L'adoration perpétuelle eucharistique n'a pas pour but de se substituer à d'autres modalités d'adoration, ni à remplacer d'autres lieux d'adoration. Au contraire, comme le montre l'expérience, là où l'adoration perpétuelle est établie, l'adoration eucharistique se répand dans les lieux de culte environnants.
7. La chapelle d'adoration perpétuelle est une oasis de paix où les adorateurs viennent puiser de nouvelles forces : « *Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le poids du fardeau, et moi je vous soulagerai* » (Mt 11, 28) et faire une pause dans la course effrénée de leurs activités en se mettant face à la présence divine : « *Arrêtez-vous et sachez que je suis Dieu* » (Ps 46, 11).
8. Les adorateurs sont invités à s'engager à une heure d'adoration hebdomadaire. Grâce à leur régularité, la chapelle d'adoration peut rester ouverte à toute personne de passage. En tant que gardiens zélés de l'Eucharistie, ils veillent à ne jamais laisser le Saint-Sacrement seul.
9. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, le Seigneur appelle, de sa demeure eucharistique, chaque personne, sans aucune exception.
10. Les personnes sont appelées individuellement à participer à l'adoration perpétuelle. Par cette démarche, ils répondent, d'abord et librement, au premier commandement : « *C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à Lui seul tu rendras un culte* » (Mt 4, 10). Ensuite, pour chaque adorateur, « *l'acte d'adoration en dehors de la messe prolonge et intensifie ce qui est réalisé durant la célébration liturgique elle-même* ».⁴
11. La chaîne ininterrompue d'adorateurs a pour seul et ultime but d'adorer le Saint-Sacrement jour et nuit. Par le moyen de l'adoration perpétuelle, la communauté rend l'honneur et la gloire qui revient au Seigneur : « *Digne est l'agneau immolé de recevoir l'honneur, la louange et la gloire* » (Ap 5, 12) dans une « *adoration incessante* » (Ap 7, 15) pour « *tout ce qu'il a fait pour notre salut* » (Ap 5, 9).
12. Même si les personnes sont appelées individuellement, elles forment une fraternité eucharistique, une communauté de foi et d'amour autour de Jésus dans l'Eucharistie, sacrement et lien d'unité.
13. La prière d'adoration se déroule dans le silence, soulignant la majesté de la présence divine (*shekina*), favorisant un climat de prière et de respect des adorateurs présents. C'est aussi faciliter l'intériorité, l'écoute du Seigneur et une authentique rencontre avec lui.
14. Les personnes appelées à agir comme responsables de l'adoration sont toujours au service de l'Église. Avec grand soin, elles veillent d'une part au bon fonctionnement de l'adoration perpétuelle, s'assurant que la chaîne d'adoration demeure ininterrompue, et d'autre part, elles participent, en lien avec le curé, à la formation de leurs frères adorateurs.

¹ Sauf le vendredi saint, le samedi saint ou lorsque la messe est célébrée dans la chapelle.

² Lettre à Mgr Albert Houssiau, diocèse de Liège, à l'occasion du 750^{ème} anniversaire de la « Fête-Dieu ».

³ Cf. la lettre de la Congrégation du Clergé, encourageant une maternité spirituelle pour les prêtres par la prière d'adoration continue. L'adoration perpétuelle a déjà été encouragée dans *Redemptionis Sacramentum* (#134, 136, 140, 141) et dans *Sacramentum Caritatis* (# 66, 67).

⁴ Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*, # 66.